

L'Arbre et le Litige Judiciaire

Les dégâts dus aux arbres

L'arbre appartient au propriétaire du sol sur lequel il pousse. Même lorsque la plantation a été réalisée par un tiers, le propriétaire du terrain est toujours présumé propriétaire des plantations présentes sur son terrain, et donc, responsable.

L'article 1384, alinéa 1 du Code Civil, stipule que le propriétaire est responsable de ses arbres et des dommages qu'ils peuvent causer, mais le locataire l'est également par l'entretien (responsabilité du fait des choses que l'on a sous sa garde).

Le propriétaire, le locataire, ou l'usufruitier du terrain où se trouve l'arbre est donc considéré comme civilement responsable des dégâts causés par celui-ci. L'exonération ne peut avoir lieu qu'en cas de circonstances exceptionnelles soumises à l'appréciation des tribunaux, (exemple de Belfort : non exonération pour des vents de 100km/heure).

L'appréciation des tribunaux peut être très différente de celle des compagnies d'assurance !!!

Comment reconnaître un arbre

dangereux

La détection des points de faiblesse mécanique d'un arbre comporte onze indicateurs visuels de fragilité, ce sont :

- le sol crevassé
- les fructifications de champignons lignivores* (qu'ils appartiennent à la partie épigée* ou hypogée* de l'arbre)
- les racines endommagées
- les cavités basales
- les déformations du tronc

- l'écorce incluse
- les cavités ouvertes
- l'écorce nécrosée
- les fentes de cisaillement
- les anciennes coupes mal réalisées (chicots)
- les points d'insertion des rejets

A ces onze indicateurs de fragilité, nous pouvons ajouter les facteurs prédisposant la chute d'un arbre :

- altérations des tissus duraménisés*
- le bois envahi par des insectes xylophages*
- les fourches à ancrage imparfait
- les axes présentant des fissures
- les altérations de l'ancrage racinaire
- le bois mort. Il finit toujours par tomber !!!

Office National des Forêts



* *lignivores*: champignons qui se nourrissent de bois mort.

* *épigée*: se développant au-dessus de la surface du sol.

* *hypogée*: se développant sous la surface du sol.

* *duramen*: matière ligneuse et compacte des arbres.

* *insectes xylophages* : qui mangent du bois (termites, capricornes, vrillettes, etc..)